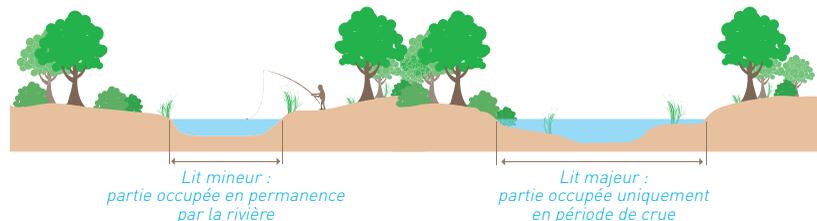


En guise d'introduction...

Le **Syndicat de l'Orge aval** a notamment pour mission la gestion hydraulique de la rivière Orge. Il s'est par conséquent doté d'outils permettant une meilleure **surveillance de la rivière** et un meilleur contrôle des ouvrages de régulation des crues et des eaux pluviales. L'installation d'une télégestion de ces équipements (pluviomètres, mesure de hauteur d'eau, de débit, vannes...) a permis d'améliorer la gestion, le fonctionnement et la régulation hydraulique de la rivière. Pour autant le risque "zéro" n'existe pas !

Une crue : Késaco ?

Toute élévation du niveau d'un cours d'eau - fleuve, rivière, torrent, ru... - est appelée "crue" lorsqu'elle a pour cause un apport important en eau consécutif à une période de précipitations l'amenant à sortir de son **lit** dit "**mineur**". Une crue est un phénomène naturel qui permet aux eaux excédentaires de s'épancher dans le **lit "majeur"**.



L'ampleur d'une crue est très dépendante d'un **environnement** géologique, géographique, climatique, mais aussi de la plus ou moins grande **perméabilité des sols**, de l'**expansion urbaine** et de la transformation du

Souhaitant informer le plus tôt et le plus efficacement possible les riverains de l'Orge de l'apparition d'une crue afin de protéger leurs biens et d'assurer la sécurité, le Syndicat de l'Orge aval a mis en place **ViGi'Orge, un système d'appel automatisé pour les riverains dont les terrains ou habitations sont susceptibles d'être inondés lors d'une crue**. Couplé à la télégestion du Syndicat, le but de ce système d'alerte automatisé est de **prévenir par téléphone la population d'un risque de crue avéré, d'en suivre l'évolution et d'indiquer l'attitude à adopter pendant cet événement**.

paysage rural. Les constructions et l'imperméabilisation des sols sur le bassin versant de l'Orge depuis **40 ans** ont ainsi significativement accéléré l'arrivée des crues et augmenté leur ampleur.

→ La gestion hydraulique de la rivière

→ Les vannes ?

Elles permettent de gérer le niveau de l'eau dans la rivière. Quand il pleut, elles sont baissées pour que la rivière ne déborde pas. Par temps sec, elles sont relevées pour maintenir un niveau d'eau.

→ Les bassins ?

Les bassins permettent de stocker l'eau de pluie afin de limiter les éventuels débordements de la rivière. Ils sont équipés de vannes à l'entrée et à la sortie.

→ La télégestion ?

Les **vannes** sont munies de sondes de mesure. Un **signal d'alarme** se déclenche lorsque la rivière atteint une hauteur dangereuse pour les riverains. Ce système, relié à la salle de télégestion du Syndicat, fonctionne **24h/24h**.



Le système d'alerte automatisé "ViGi'Orge" vous informe au plus tôt des risques de crue

ATTENTION, la diffusion d'information ne concerne que les inondations provoquées par les crues de l'Orge et ses affluents et en aucun cas les autres types d'inondations (débordement de réseaux d'eaux pluviales ou d'eaux usées, débordement ponctuel de l'Orge suite à un barrage accidentel, etc).

Comment serez-vous contacté ?

Les riverains ayant communiqué un numéro de téléphone fixe et/ou mobile recevront un message vocal court. Ce message sera toujours précédé d'une annonce précisant l'origine du message (Syndicat de l'Orge aval et/ou mairie). Les riverains ayant communiqué un numéro de téléphone mobile pourront également recevoir un SMS.

Comment signaler un changement de numéro de téléphone ou un déménagement ?

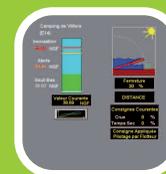
Plusieurs possibilités :

- appel en mairie ou au sivoa 01 69 12 15 41
- formulaire en ligne sur le site www.sivoa.fr
- courrier à la mairie ou au SIVOA

Dans quelles conditions serez-vous appelé ?

Vous serez contacté par le serveur automatisé si le risque d'inondation lié à votre commune est jugé critique par le Syndicat de l'Orge aval et la mairie.

En fonction du niveau de l'Orge, vous serez prévenu par un message téléphonique de 20 à 30 secondes vous indiquant la **situation actuelle** de la rivière et l'**évolution prévue** pour les heures à venir.



Pendant la totalité de l'épisode de crue, un **message d'alerte journalier** vous sera adressé tant qu'un risque avéré d'inondation existera. Les premiers messages de mise en alerte peuvent être diffusés à toute heure du jour ou de la nuit, notamment en cas de montée des eaux rapide. En outre, des **messages d'information** sur l'évolution de la crue pourront être émis **plusieurs fois dans la journée**.

Lorsque l'épisode de crue sera terminé, un **message indiquant la clôture** de l'événement vous sera adressé.

→ Quelle est la conduite à tenir lors de la réception d'un message d'alerte ?

Le message sera tout d'abord adressé au premier numéro de téléphone que vous nous avez communiqué via un questionnaire. Dès que vous aurez décroché, un court instant après votre « allo ? », le message vous sera diffusé.

A la fin du message, vous aurez la possibilité de le **réécouter** ou de **valider** votre écoute en tapant sur une touche de votre clavier indiquée à la fin du message.

ATTENTION : l'étape de validation est très importante puisque cette action indique que vous avez bien reçu le message qui vous est destiné. Si cette validation n'a pas été effectuée, les autres numéros éventuellement fournis seront alors contactés.



Quels sont les niveaux d'alerte ?

Il existe 2 niveaux d'alerte du moins au plus critique. Voici des exemples de messages type associés aux niveaux d'alerte :

"Inondation alerte orange"

Ceci est un message du système d'alerte automatisé du Syndicat de l'Orge aval.

Votre habitation est susceptible d'être inondée.

Les prévisions montrent que cette crue peut se poursuivre. Message actualisé à 8H et 20H.

En cas d'évolution un nouveau message vous informera.

Plus de renseignements au 01 69 12 15 41 ou www.sivoa.fr

"Inondation alerte rouge"

Ceci est un message du système d'alerte automatisé du Syndicat de l'Orge aval.

Votre habitation est située dans un secteur touché par une crue de l'Orge.

Appliquez les consignes qui vous ont été distribuées ou consultez www.sivoa.fr

Message actualisé à 8H et 20H.

En cas d'évolution un nouveau message vous informera.

Plus de renseignements au 01 69 12 15 41 ou www.sivoa.fr



37 sondes mesurent le niveau de l'Orge
▶ Triangle orange, l'alerte se déclenche au service Télégestion du Sivoa

→ Consignes en cas de crue Les bons gestes au bon moment

Réseaux et branchements

• **Coupure des réseaux**, arrêt des équipements.

• **Electricité** : débranchez tous les appareils avant que l'eau n'arrive chez vous. Coupez le disjoncteur quand l'eau approche.

• **Chauffage** : si vous avez un chauffage électrique, reportez-vous aux consignes ci-dessus. Sinon, arrêtez la chaudière, coupez l'alimentation de fuel ou de gaz au niveau de la citerne, vérifiez l'arrêt de tous les robinets. Bouchez l'évent de la citerne de fuel.



• **Gaz** : fermez le robinet d'alimentation générale.

→ Vous éviterez ainsi que l'eau ne pénètre dans les réseaux.

• **Eau potable** : fermez l'alimentation en eau seulement si on vous informe d'un risque de pollution. Pour votre consommation, suivez scrupuleusement les consignes de sécurité. Pendant toute la durée de la crue, ne consommez pas l'eau des puits.



• **Téléphone** : sauf si la prise risque d'être inondée, gardez votre appareil branché.

Biens et effets personnels

• **Déplacez vos véhicules**. Mettez-les hors d'atteinte avant que les accès ne soient coupés. Pour mettre les autres biens "au sec", transportez-les à l'étage ou hors de la zone inondable.

Commencez par les objets de valeur et ce qui est facile à transporter et peu encombrant. N'oubliez pas les matières et produits polluants ou dangereux pour les humains et l'environnement. Terminez par les objets lourds (mise sur cale), encombrants, et ceux de moindre valeur.

Protection de l'habitat

• **Faut-il boucher les ouvertures ?**

→ Vous pouvez monter un muret de brique dans chaque ouverture, d'une épaisseur minimum de 10 cm.

Protection des personnes

• **Evacuez les lieux avant qu'il ne soit trop tard**. Quittez votre domicile dès que les sauveteurs vous le demandent. N'attendez pas que les accès soient coupés.

• **Pensez en priorité aux enfants, aux personnes âgées, aux handicapés** qui ne peuvent se débrouiller seuls.

• **Prévenez les services de secours**. Aidez ceux qui en ont besoin à protéger leurs biens et à évacuer les lieux. Evitez de vous déplacer inutilement. Ne compliquez pas la tâche des sauveteurs.



Soyez prévoyant !
Aidez vos voisins.

• **Réservez vos déplacements** aux cas de force majeure et, bien sûr, à votre propre évacuation.

→ Que faire en cas d'évacuation ?

→ Quand faut-il quitter votre maison, votre bureau, votre atelier ?

Quand on vous en donne la consigne.

→ Lorsque vous estimez qu'il n'est plus possible de rester sans risquer l'isolement, que devez-vous faire avant de partir ?

- **Vérifiez la fermeture des réseaux** : électricité, gaz, eau, chauffage,
- **Attachez les objets encombrants et susceptibles de flotter**. Vérifiez que chaque objet de valeur qui pouvait être déplacé a été mis là où le risque était le moins grand (à l'étage, au grenier...),
- **Préparez pour chaque personne un bagage minimum** : vêtements de rechange, nécessaire de toilette, pharmacie (en particulier les médicaments correspondant aux traitements en cours), et une couverture,
- **N'oubliez pas vos animaux domestiques**. Fermez à clef. Calfeutrez toutes les ouvertures et les volets.

→ Quel chemin prendre ?

- **Celui qui vous est indiqué par les sauveteurs**. Sinon, utilisez un itinéraire que vous connaissez bien et qui reste praticable. Ne cherchez pas à couper au plus court. Restez en terrain de connaissance.

Attention aux plaques d'égout qui se seraient déplacées, aux trous et aux fossés que vous ne pouvez voir sous l'eau.

• Que faire si toutes les voies sont coupées ?

N'allez pas dans les points bas inondés. Retournez chez vous. Signalez votre présence aux sauveteurs par tous les moyens dont vous disposez (téléphone, signaux...).

Attention ! Ne pas rouler dans l'eau avec une voiture, les trous, fossés ne sont pas visibles et l'évaluation de la hauteur d'eau est difficile.

• Où aller ?

Si vous connaissez des gens susceptibles de vous accueillir, allez directement chez eux.

Prévenez immédiatement la mairie de votre départ. Vous éviterez ainsi aux sauveteurs d'avoir à se rendre chez vous. **Sinon, allez à la mairie**. On vous y indiquera un lieu où vous serez hébergé, nourri, soigné s'il le faut.

→ Et après ?

Suivez les consignes. Et surtout, n'essayez pas de rentrer chez vous avant qu'on ne vous y autorise.



→ Mémento

Comment obtenir plus d'informations ?

La mairie, le Syndicat de l'Orge aval, la radio, la télévision, les journaux vous permettront de connaître les mesures prises au niveau de votre commune ou de votre département :

- Avis d'annonce des crues
- Consignes de secours d'évacuation
- Avis de coupure d'eau, de gaz, d'électricité
- Déviations routières mises en place
- Consignes sanitaires (qualité de l'eau potable, désinfection)

Méfiez-vous du bouche à oreille. Vous avez besoin d'une information précise et sûre !

SIVOA : 01 69 12 15 41 ou www.sivoa.fr

ou votre mairie

Prévenir les risques liés aux inondations

- Evitez d'aménager les sous-sols
- Pensez à mettre vos archives (papiers importants, CDROM...) en sécurité en hauteur
- Déplacez meubles et objets. C'est plus efficace que de tenter d'empêcher l'eau d'entrer chez vous
- Prenez vos dispositions sans attendre. Évaluez bien le temps nécessaire
- Stockez impérativement les matières dangereuses ou polluantes hors d'atteinte des crues (herbicides, insecticides, engrais, détergents, etc...).